



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Incendie de l'église de Saint-Trivier-de-Courtes

Question orale n° 1005

Texte de la question

M. Xavier Breton alerte M. le ministre de la culture sur les conséquences de l'incendie de l'église de Saint-Trivier-de-Courtes. Dans la soirée du dimanche 1er mars 2020, un incendie impressionnant s'est déclaré dans cette église inscrite aux Monuments historiques, provoquant des dégâts importants, notamment l'effondrement du clocher. En dévastant un édifice marquant du patrimoine local, ce sinistre a suscité une vive émotion dans la commune de Saint-Trivier-de-Courtes, et plus largement dans toute la Bresse et dans tout le département de l'Ain. Il faut souligner la réactivité du maire et des élus et services municipaux, ainsi que la mobilisation des services d'incendie et de secours qui ont lutté contre cet incendie avec détermination et avec efficacité et dont l'intervention a permis d'éviter des dégâts encore plus conséquents. La commune se trouve aujourd'hui confrontée à des difficultés importantes pour assurer la sauvegarde de l'édifice et pour engager les travaux de reconstruction. Aussi, il lui demande ce que prévoit l'État, aux côtés des collectivités territoriales, pour apporter son soutien à la commune de Saint-Trivier-de-Courtes, tant au niveau administratif que financier.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1005

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2020](#)

Question retirée le : 24 mars 2020 (Séance de QOSD annulée)